

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

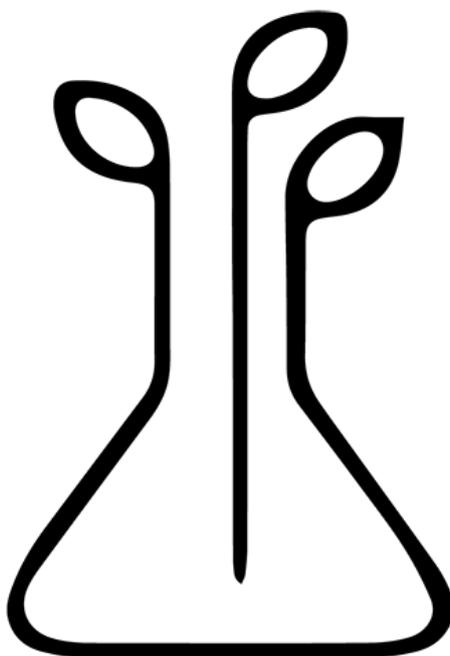
Conforme au SIMDUT 2015,

Loi sur les produits dangereux, Règlement sur les produits dangereux, Transports Canada.

Date de révision : 7 juin 2025

SECTION 1 : Identification

Information	Détails
Identificateur de produit	Nom du produit : Ananas en poudre – Extrait de fruit - 100 % Naturel Code du produit : ANANASPO
Utilisation recommandée	Extrait naturel pour formulations cosmétiques (soins du visage, crèmes, sérums, produits de rinçage corps et cheveux). Dosage recommandé : 0,5-5 % pour soins du visage, jusqu'à 30 % pour produits de rinçage.
Restrictions d'utilisation	Usage externe uniquement dans des formulations cosmétiques. Ne pas utiliser pour des applications alimentaires ou internes.
Renseignements sur le fournisseur	Pure Arôme Laboratoire 3565 Boulevard Taschereau, Saint-Hubert, Québec, J4T 2G2, Canada Téléphone : (514) 500-5534 / Courriel : direction@purearome.com
Numéro de téléphone d'urgence	Pure Arôme Laboratoire : (514) 500-5534 (9h00 à 19h00 HNE) CANUTEC (urgence transport) : 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou *666 (cellulaire, Canada)



SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification des dangers

- Non classé pour les catégories SGH.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Pictogrammes SGH : Aucun requis.
- Mention d'avertissement : Aucune.
- Mentions de danger : Aucune.
- Conseils de prudence :
 - Prévention : Aucun spécifique.
 - Intervention : Aucun spécifique.
 - Stockage : Aucun.
 - Élimination : P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée conformément aux règlements locaux.

2.3 Autres dangers : Possibilité de légère irritation oculaire ou cutanée. Aucun danger environnemental significatif. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire pour le respect du bien-être animal.

2.4 Ingrédients dangereux non classés : Aucun au-dessus des seuils SGH.

SECTION 3 : Composition/Information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non applicable (mélange).

3.2 Mélanges

Nom chimique : Poudre d'ananas (extrait de fruit).

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Concentration (% p/p)	Classification SGH
Ananas comosus Fruit Powder	90082-85-6	-	100,0 %	Non classé

- Composants dangereux : Aucun au-dessus des seuils SGH.
- Remarque : Origine végétale (fruit entier déshydraté et pulvérisé). Provenance : Inde. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Mesures de premiers secours

- Inhalation : Déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si sympt.
- Contact cutané : Laver avec eau et savon pendant 15 min. Consulter un médecin si irrit. ou érupt. cutanée.
- Contact oculaire : Rincer les yeux avec eau pendant 15 min, en écartant les paupières. Consulter un médecin si irrit. persiste.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin/centre antipoison.

4.2 Symptômes et effets

Sensibilisation cutanée possible (érupt., rougeur). Légère irrit. oculaire possible (rougeur, larmoiement). Faible risque gastro-intestinal.

4.3 Soins médicaux

Fournir la FDS au pers. médical. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mousse, CO₂, poudre sèche, brouillard d'eau.

5.2 Dangers spécifiques

Non inflammable (point d'éclair non applicable pour poudre sèche). Peut libérer CO, CO₂ en cas d'incendie.

5.3 Précautions pour pompiers

Appareil respiratoire autonome (SCBA), vêtements de protection.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles

Porter EPI : lunettes de sécurité, gants nitrile, vêtements longs. Ventiler la zone.

6.2 Précautions environnementales

Contenir pour éviter rejet dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes de nettoyage

Ramasser avec balai ou aspirateur adapté, éviter de disperser la poudre. Collecter dans des contenants homologués. Laver la zone. Attention : Poussière inflammable en suspension.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Manipulation sécuritaire

Manipuler dans un endroit ventilé. Éviter inhalation de poussière. Porter EPI.

7.2 Stockage

Stocker à 10-30 °C, endroit sec, à l'écart d'humidité et sources d'ignition. Durée de conservation : 24 mois.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient	Numéro CAS	VLE (CNESST)	ACGIH TLV
Ananas comosus Fruit Powder	90082-85-6	Non établie	Non établie

8.2 Contrôles d'exposition

- Techniques : Ventilation générale adéquate.
- EPI : Masque anti-poussière, gants nitrile, lunettes de sécurité, vêtements longs.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
Apparence	Poudre fine de couleur crème à jaune
Odeur	Caractéristique (léger arôme d'ananas)
Point d'éclair	Non applicable
Densité relative	Non déterminée
Solubilité	Soluble dans l'eau
pH	Neutre à légèrement acide (5,5-6,5)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Faible.

10.2 Stabilité : Stable à temp. ambiante.

10.3 Réactions dangereuses : Aucune sous cond. normales.

10.4 Conditions à éviter : Humidité excessive, sources d'ignition.

10.5 Incompatibilités : Oxydants forts.

10.6 Décomposition : CO, CO₂ en cas de combustion.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Voies d'exposition : Inhalation, peau, yeux, ingestion (faible).

11.2 Effets :

- Aigu : Légère irrit. cutanée ou oculaire possible. Inhalation de poussière peut causer toux.
- Chronique : Aucun à 0,5-5 %.
- 11.3 Données : Non disponibles.
- Cancérogénicité : Non classé (IARC, NTP).
- Remarque : Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité : Faible.

12.2 Dégradabilité : Biodégradable (origine végétale).

12.3 Bioaccumulation : Faible.

12.4 Mobilité : Élevée (soluble dans l'eau).

12.5 Autres effets : Aucun.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer dans une installation agréée, conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux (RPD).

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Non réglementé (TMD). Aucun numéro ONU, classe de danger, ou groupe d'emballage.

SECTION 15 : Informations réglementaires

- Canada : Conforme à LPD, RPD, SIMDUT 2015, TMD, CNESST. Listé sur DSL.
- International : Conforme à SGH Rev. 9, TSCA.
- Éthique : Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 16 : Autres informations

- Date de révision : 07-06-2025
- Préparé par : Service technique, Pure Arôme Laboratoire

- Note : Classification basée sur données fournisseur. Pictogramme SGH07 non requis. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

- **Avertissement de non-responsabilité :**
Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur les données scientifiques et réglementaires disponibles au moment de la rédaction, tirées de la littérature et d'études publiées, sans tests sur les animaux, conformément aux valeurs éthiques de Pure Arôme Laboratoire. Ces informations sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée. Toutefois, Pure Arôme Laboratoire n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces informations pour un usage particulier. L'utilisateur est responsable de vérifier l'adéquation des informations pour son application spécifique et de se conformer aux réglementations locales, provinciales, nationales et internationales applicables. Pure Arôme Laboratoire décline toute responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou réclamations découlant d'une mauvaise utilisation, d'un stockage inapproprié, d'une manipulation non conforme aux instructions de cette FDS, ou de toute autre action non recommandée. En cas de doute, contactez Pure Arôme Laboratoire au (514) 500-5534 ou un professionnel qualifié.

- **Abréviations :**
 - SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
 - SGH : Système Général Harmonisé
 - VLE : Valeur limite d'exposition
 - CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
 - TMD : Transport des marchandises dangereuses